

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T.U. n° 93.040

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

17 Mars 1993

DATE D'AFFICHAGE

17 Mars 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT
M. BERLAND par M. BOISNARD
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE et DINDINAUD

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 29

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN

VOTE : UNANIMITE

Par promesse en date du 25 Février 1993, Monsieur MATIGNON Jean-Claude, demeurant à CORDON "La Clé des Champs" (HAUTE SAVOIE) s'est engagé à vendre à la Ville de ROYAN une parcelle de terrain cadastrée section AW NO 414 pour 4.516 m² moyennant la somme de 150.000 Francs.

Ce terrain jouxte la propriété de la Ville où est édifié le C.A.R.E.L. Son acquisition permettrait une extension des activités et des parking.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la promesse signée par Monsieur MATIGNON,
- VU le plan parcellaire,
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire,
- CONSIDERANT que le terrain est voisin de la propriété communale sur laquelle est édifié le C.A.R.E.L.
- CONSIDERANT que cette acquisition est de nature à constituer une réserve foncière permettant à terme d'envisager une extension du C.A.R.E.L. et des parkings,

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable une parcelle de terrain dépendant de la propriété de Monsieur MATIGNON demeurant "la Clé des Champs" CORDON (HAUTE SAVOIE) cadastrée section AW N°414 pour 4.516 m² moyennant la somme de Cent Cinquante Mille francs (150.000 F).
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou Le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente et l'acte authentique.
- que l'acte sera dressé en l'étude de Maître HILLAIRE, notaire à ROYAN, avenue de PONTAILLAC.

- d'imputer la dépense au Budget en cours au moment de la signature de l'acte authentique.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT

**Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 1er Avril 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint**